

# La lettre du réseau migrants brest

n° 2.

décembre 2022

**Dimanche 18 décembre JOURNEE INTERNATIONALE des MIGRANTS**  
**Rassemblement à 10H30**  
**Rue de Siam, marché de Saint-Louis, BREST**

## **Au niveau national, Projet de loi Darmanin début 2023 :**

Les annonces concernant ce projet de loi se succèdent. Le ministre ne se gênant pas pour énoncer des contre-vérités. Rappel : le gisti met à jour régulièrement les infos concernant ce projet de loi.

<https://www.gisti.org/spip.php?article6862>

Sur les contre-vérités de Darmanin (par exemple) : <https://www.liberation.fr/checknews/existe-t-il-12-recours-contre-les-obligations-de-quitter-le-territoire-comme-le-repete-gerald-darmanin-20221104 TN5WUUG6O5HKTAVB3IA5CSKN5Y/>

Devant ce projet de loi, la Coordination française pour le droit d'asile (CFDA) a adressé au gouvernement un courrier détaillant les (15) conditions minimales pour que le droit d'asile soit un droit réel (22/11/2022).

<https://coordination-asile-cfda.fr/article195.html>

En attendant, Darmanin rédige une circulaire (17/11/2022) sur l'exécution des OQTF et le renforcement des capacités de rétention [pdf/circ\\_2022-11-17.pdf](#) ou <https://www.reseaumigrantsbrest.fr/> En réponse, communiqué de presse de plusieurs organisations (cimade, comede, ldh, emmaus, médecins du monde, secours catholique, mrp...) <https://www.ldh-france.org/circulaire-sur-lexecution-des-obligations-de-quitter-le-territoire-oqtf-et-le-renforcement-des-capacites-de-retention/>

Morts des migrants dans la traversée de la Manche :

[https://www.lemonde.fr/idees/article/2022/11/24/morts-de-migrants-dans-la-manche-le-nouvel-accord-franco-britannique-signe-le-14-novembre-ne-fait-qu-enteriner-la-logique-securitaire\\_6151376\\_3232.html#xtor=AL-32280270-%5Bwhatsapp%5D-%5Bios%5D](https://www.lemonde.fr/idees/article/2022/11/24/morts-de-migrants-dans-la-manche-le-nouvel-accord-franco-britannique-signe-le-14-novembre-ne-fait-qu-enteriner-la-logique-securitaire_6151376_3232.html#xtor=AL-32280270-%5Bwhatsapp%5D-%5Bios%5D)

## **Au niveau local, des questions au Conseil Départemental du Finistère et à son Président :**

**1** Les mineurs accueillis dans le Finistère sont systématiquement astreints à un relevé d'empreintes venant alimenter et mis en relation avec des fichiers nationaux et européens.

Des conseils départementaux ont refusé cette procédure, se faisant pénaliser financièrement par l'état.

Combien le CD perçoit-il par enregistrement d'empreintes ? <https://www.gisti.org/spip.php?article6438>

**2** Qu'en est-il de l'attribution, sur le FPPS (Fond public en situation spécifique) de possiblement, au maximum, 570 euros mensuels par familles sans ressources ? Les exilés se voient de plus en plus exclus de ce dispositif, les précarisant encore plus.

**3** Quelles seront les conséquences du regroupement à Brest (fermeture à Quimper) des lieux d'accueil des mineurs isolés ? <https://www.letelegramme.fr/finistere/quimper/accueil-des-migrants-mineurs-isoles-le-departement-baisse-le-rideau-a-quimper-12-11-2022-13218644.php>

**4** Quelle est la politique mise en place pour les jeunes pris en charge par le conseil départemental (Aide sociale à l'enfance) et atteignant 18 ans ? Quels sont les critères pour les contrats jeunes majeurs ?

Rappel : au niveau national, un tiers des sdf de moins de 25 ans sortent de l'ASE.

<https://www.cairn.info/revue-vie-sociale-et-traitements-2022-3-page-106.htm>

N'hésitez pas à transmettre cette lettre à toute personne que vous pensez pouvoir être intéressée.

La diffusion se fait par mail par le réseau [reseau-amd-brest@framalistes.org](mailto:reseau-amd-brest@framalistes.org). Si vous n'y êtes pas inscrit-es, c'est le moment.

Pour alimenter cette lettre, la critiquer, également une adresse mail : [reseaumigrantsbrest@laposte.net](mailto:reseaumigrantsbrest@laposte.net)

(cette boîte est gérée par la Ligue des Droits de l'Homme Brest Métropole qui essaiera de faire vivre cette lettre mensuellement).